

RÉUNION DU DIALOGUE STRUCTURÉ AVEC LE COMMISSAIRE ALMUNIA

20 OCTOBRE 2006 - BRUXELLES

Discours de Monsieur Wim Deetman, maire de la Haye, premier vice-président du CCRE

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur Almunia, d'avoir accepté de prendre part à cette importante réunion du dialogue structuré.

Le Conseil des communes et régions d'Europe, CCRE, que je représente aujourd'hui, réunit les associations nationales des autorités locales et régionales de 35 pays.

Qu'ils soient membres de l'UE, de la zone euro ou pas, nos membres s'accordent à penser qu'il est de leur intérêt commun de disposer d'un cadre macroéconomique orienté vers la croissance, leur permettant de planifier l'avenir de leur territoire d'une manière à la fois positive et durable. Les collectivités locales et régionales de toute l'Europe ont aussi largement soutenu l'agenda de Lisbonne, même si nous avons parfois l'impression que nos gouvernements nationaux sous-estiment le rôle de nos villes et de nos régions dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Votre lettre d'invitation soulève certains points importants. Ainsi, vous y faites remarquer que l'intégration économique plus profonde de l'Union et les nouvelles politiques "ne se sont pas traduites par une augmentation proportionnelle du budget européen, ce qui génère des tensions, source de vives controverses".

Ceci est tout à fait vrai. Mais les tensions ne se produisent pas uniquement entre les niveaux européen et national; elles se produisent également dans les relations entre les gouvernements nationaux, d'une part, et les sphères sous-nationales de gouvernement, de l'autre. Ainsi, mon pays, les Pays-Bas, a été récemment le théâtre d'un débat particulièrement difficile et d'une vive controverse sur le niveau de financement des autorités locales.

Vous dites également dans votre lettre qu'"une coordination fiscale appropriée entre tous les échelons du pouvoir public serait nécessaire" pour que les exigences du Pacte de stabilité et de croissance, qui concerne la totalité des autorités d'un pays, puissent être respectées. Et vous ajoutez que "les cadres fiscaux nationaux ou un dialogue renforcé entre les autorités centrales et territoriales pourraient apporter une contribution décisive à cet égard".

Nous convenons, de ce qu'une bonne coordination est requise. Mais il ne doit pas s'agir d'un processus vertical, où seul le gouvernement central décide. Une étude sur les accords de consultation dans tous les États membres, qui sera publiée prochainement par le CCRE, montre que la plupart des pays disposent d'accords de consultation et de dialogue, et que leur mise en œuvre n'est, dans nombre de cas, que partiellement réussie.

Nous avons également expérimenté ce que nos amis américains qualifient de "*unfunded mandate*" (mandat dont le financement n'est pas prévu), désignant par là l'attribution de nouvelles tâches ou compétences par les gouvernements centraux sans que cela se traduise par l'attribution de dotations financières appropriées. Ceci exerce une forte pression sur le système aux niveaux local et régional.

Partagez-vous cette analyse?

Le même commentaire vaut pour certaines législations européennes: souvent, les coûts ne sont pas suffisamment pris en compte; or très souvent, ces coûts retombent, en fin de compte, sur les collectivités locales. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons soutenu l'accent placé dans la Constitution sur une meilleure consultation des collectivités locales et régionales, notamment par le biais du nouveau protocole proposé sur la subsidiarité. C'est pourquoi nous disons que tout nouveau traité ou mini-constitution doit inclure les aspects spécifiques ayant trait aux collectivités locales et régionales.

Le projet de traité constitutionnel énonce clairement la nécessité de mener des évaluations d'impact sur les coûts et les charges qu'entraîne la législation proposée pour les autorités locales et régionales. A titre d'exemples de législations ayant eu des répercussions financières importantes sur les pouvoirs décentralisés, je citerai la directive sur les services, la directive sur la qualité de l'air et la directive-cadre sur l'eau.

Monsieur le Commissaire est-il disposé à renforcer les évaluations d'impact, même en l'absence d'un nouveau traité?

Nous convenons, certes, qu'un dialogue sur ces aspects doit avoir lieu avec nos gouvernements centraux. Néanmoins, il est essentiel que les autorités européennes et nationales tiennent également compte du principe d'autonomie locale, qui inclut une composante financière importante.

En mai de cette année, le CCRE a tenu son assemblée générale triennale à Innsbruck, sur le thème principal de l'avenir des services publics. Dans sa déclaration finale, le CCRE note qu'à travers toute l'Europe, les collectivités locales et régionales font face

à des difficultés financières croissantes, à une époque où les changements, démographiques et autres, que connaît la société, exercent une pression croissante pour offrir des services de qualité.

Nous y rappelons également que la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe (désormais ratifiée par tous les États membres de l'UE et bien d'autres) pose des principes de base qui doivent être respectés, notamment:

- Les collectivités locales ont droit, dans le cadre de la politique économique nationale, à des ressources propres suffisantes dont elles peuvent disposer librement.
- Leurs ressources financières doivent être proportionnées aux compétences prévues par la loi.
- Une partie de ces ressources doit provenir d'impôts locaux dont elles ont le pouvoir de fixer le taux.
- Les systèmes financiers sur lesquels reposent les ressources doivent être de nature suffisamment diversifiée et évolutive pour leur permettre de suivre l'évolution réelle des coûts entraînés par l'exercice de leurs compétences.

En guise de conclusion, je dirais donc que les collectivités locales et régionales à travers l'Europe reconnaissent leur responsabilité, en tant que partie d'un cadre gouvernemental global, dans la réalisation de la stabilité économique et financière, conformément aux critères convenus à l'échelle européenne.

Mais il est tout aussi important que les autorités européennes et nationales accordent plus d'attention au rôle essentiel des collectivités locales et régionales, en tant que fournisseurs de services et promoteurs d'économies locales et régionales durables et compétitives. Nous voulons être des partenaires ouverts, mais il faut pour cela que les décisions se fondent sur le dialogue et la consultation de qualité, et que toute décision financière difficile soit équitablement assumée par les différents niveaux de gouvernement.

Je vous remercie vivement de votre attention.
